



MAIRIE
Espace Serge Rumeau
09000 SAINT PIERRE DE RIVIERE
Tél : 05.61.02.76.03
Mail : contact@mairie-saintpierre09.fr

INONDATION DU 04 MAI 2025

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 MAI 2025

Madame le Maire remercie tous les participants de leur présence : locataire, propriétaires, institutions, élus et leur demande de se présenter.

Elle précise qu'elle assistera à une réunion en préfecture le jeudi 15 mai 2025 dans le cadre d'un dépôt officiel de dossier de classement de cet événement au titre de catastrophe naturelle. Les maires de Brassac, Ganac ainsi que Serres sur Arget sont aussi invités.

Historique :

Elle fait part de l'historique des faits survenus le 04 mai 25 à partir de 15 h 30.
« La commune a eu beaucoup de chance, il n'y a eu aucune victime ».

Elle indique qu'elle n'a pas eu de message d'alerte des services de l'Etat concernant cet événement. Il s'agissait d'un phénomène d'une grande brutalité avec le déferlement d'une vague soudaine et destructrice

Une jeune femme endormie dans son véhicule au bord de la rivière au fond du stade n'arrivait pas à s'extraire de celui-ci. Elle a eu très très peur. Les pompiers ont dû faire preuve de calme et de pédagogie pour l'aider. Son véhicule est resté sur place. Elle a été accueillie par des amis de Ganac.

Les services routiers du Département sont intervenus pour canaliser la circulation et procéder au nettoyage des voies.

La gendarmerie est intervenue pour réguler la circulation.

ENEDIS est venu pour sécuriser le secteur, le transformateur étant noyé, ils n'ont pu rétablir l'électricité que le lendemain en fin de matinée.

Le SMDEA est intervenu pour la station de relevage avec la même problématique

Compte tenu de l'inconscience des curieux avec enfants en bas âge qui circulaient sur la voie entre le canal et la rivière, Madame le Maire a dû « se mettre en colère » pour leur sécurité.

Débat :

Après ce bref exposé elle souhaite que les riverains, locataires ou propriétaires puissent s'exprimer pour présenter leurs inquiétudes et leurs difficultés aujourd'hui et pour l'avenir.

En amont de la digue, des jardins et des maisons ont été inondés à hauteur d'au moins 50 cm.

En aval de la digue, trois riverains sont concernés par des dégâts importants. L'une a vu le niveau de son jardin descendre de 80 cm, les autres, n'ont pu que constater la chute des murs dans la rivière avec la disparition des mobiliers de jardin, d'autres murs en amont ont également bougé.

Le SYMAR, rappelle qu'il est en conseil auprès des propriétaires et locataires, il appartient à chacun de faire la déclaration à son assureur.

L'ensemble du bassin versant de l'Arget a été touché par des pluies diluviennes ce qui a conduit à une accumulation d'embâcles formés essentiellement de bois issu des berges non entretenues entre autre.

Pour information, il est tombé 140 mm d'eau en 3 heures.

La DDT rappelle que chaque riverain aux termes de l'article 242 du code de l'environnement doit entretenir les berges de sa propriété, la limite de propriété étant le milieu de la rivière.

Madame le Maire indique que le lit de la rivière a été impacté, réduit à certains endroits, entraînant une pression plus forte de l'eau et la chute des murs de soutènement.

Plusieurs facteurs notamment les pluies diluviennes dans les jardins, les eaux de ruissellement, la qualité et l'état des fondations et des murs peuvent expliquer l'ampleur des dégâts.

Les services de la DDT considèrent que ce phénomène est dû, tant aux eaux de ruissellement, qu'à la pluie et à la crue, il s'agit d'une problématique naturelle.

Il existe un guide d'entretien des cours d'eau (ancien) pour les actions à mener avec ou sans autorisation.

Le SYMAR quant à lui a des fiches actions préventives et propose de venir sur site pour constater le degré de vulnérabilité des bâtiments et des espaces.

Le gestionnaire du canal indique qu'il a demandé à plusieurs reprises des autorisations sans préciser auprès de qui, notamment pour la coupe des arbres, et qu'il n'a jamais eu de réponse.

Il regrette qu'en amont les berges n'aient pas été nettoyées ce qui explique l'amoncellement d'énormes embâcles contre la digue et les vannes du canal.

Madame le Maire de Brassac signale que plusieurs habitants de sa commune au sud du canal ont été inondés. Elle s'interroge sur la gestion du canal.

La DDT répond que le canal n'a eu aucune incidence sur la crue.

Monsieur le Maire de Ganac indique que le pont de « La Forge de St Pierre » n'a pas subi d'impact visible lors de cette crue. Son tonnage a été limité à 3.5 tonnes pour une mise en sécurité des usagers, ce qui est problématique car il permet de desservir deux quartiers de sa commune et est aussi utilisé comme déviation en cas de travaux sur la route de Foix.

L'Office Français de la Biodiversité est venu en observateur et reste disponible pour tout renseignement concernant les travaux de remise en état du lit de la rivière.

En conclusion, compte tenu de la situation complexe des terrains, il pourrait être proposé de retenir un maître d'œuvre et d'ouvrage commun pour une action globale concertée.

Un compte rendu de cette réunion sera adressé aux participants.

A St Pierre le 14/05/2025

Le Maire



Véronique RUMEAU